



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20230919-DL_190923_693-DE

S²LOW

N° 693/2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 33

Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Jonathan ARGENSON à partir de 10 heures

Absents

M. Ronan PROTO
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 693/2023

Rapporteur : M. Denis SABON

DESTINATION DES METAUX ISSUS DE LA CREMATION ET L'UTILISATION DU PRODUIT
EVENTUEL DE LEUR CESSIION – MODIFICATION DE LA LISTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2122-22,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 084-218400877-20230919-DL_190923_693-DE

Vu le décret 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire ;

Vu la décision n°148/2021 concernant la collecte et la revalorisation des métaux issus de la crémation ;

Vu la délibération n°488/2023 fixant la liste des associations d'intérêt général ou des fondations reconnues d'utilité publique ;

Considérant que, lorsqu'il est fait application du 1° du II de l'article L.2223-18-1-1, le gestionnaire du crématorium verse le produit de la cession des métaux récupérés à l'issue de la crémation à une ou plusieurs communes, qui ne peuvent affecter la somme correspondante qu'à la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;

Considérant que le don mentionné au 2° du II de l'article L.2223-18-1-1 ne peut être effectué qu'auprès d'une association d'intérêt général ou d'une fondation reconnue d'utilité publique, figurant sur une liste établie par l'organe délibérant de la commune ;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de supprimer de la liste l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers : 707 rue Rodolphe d'Aymard – 84100 ORANGE.

Article 2 : de rajouter à la liste l'association l'Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Orange : 5 rue de la République – 84100 ORANGE.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Celine BEYNEIX



Le Maire
Yann BOMPARD

